

faire disparaître les différences qui existent entre les mobilisés et les volontaires pour service outre-mer. J'aimerais citer les paroles qu'il a employées et que je retrouve dans le *hansard* du 24 septembre 1945:

Du début, la ligne de conduite relative aux mobilisés fut la suivante: une fois les mobilisés embarqués, on n'établissait plus de distinction entre eux et les volontaires, car tous allaient combattre.

Et plus loin:

On n'a pas établi de distinction entre les volontaires et les mobilisés. Ces derniers, une fois outre-mer, étaient versés dans la réserve de renforts et, à leur tour, se rendaient en France comme partie des troupes de renfort où ils étaient assignés à une unité quelconque, comme tout autre soldat. Pas plus tard que ce matin, le général Foulkes me disait que si on lui demandait comment se comportaient les mobilisés en vertu de la loi sur la mobilisation des ressources nationales, il répondait qu'il l'ignorait car il ne les connaissait pas. A ses yeux, ils étaient des soldats comme tout autre militaire. On n'a donc établi aucune distinction et, tant que je serai ministre, on ne distinguera pas entre les soldats que l'on a contraints d'aller outre-mer et les volontaires. Les soldats d'expérience comprennent pourquoi une telle ligne de conduite s'impose. Il faut que les combattants aient confiance en leurs camarades et se fient à eux, et l'on n'agirait pas sagement si l'on établissait une distinction entre les volontaires et les mobilisés envoyés outre-mer en vertu de la loi sur la mobilisation des ressources nationales.

Je demande au ministre, pourquoi attendre jusqu'à ce que ces hommes soient à bord des navires? N'est-il pas absolument répréhensible, tout comme ce l'est outre-mer, de faire cette distinction entre eux ici au Canada? Il y a encore environ trente mille mobilisés au Canada. S'il n'est pas excusable d'établir une distinction entre eux outre-mer, pourquoi alors le ministre perpétue-t-il le régime des deux armées au Canada? Dans l'intérêt de l'efficacité, du bien-être de ces mobilisés eux-mêmes, et de l'unité nationale, ne voudra-t-il pas déclarer maintenant que ce régime abominable va prendre fin?

Ces mobilisés n'appartiennent pas à une race en particulier, et on a fréquemment mal compris leur attitude. Certains viennent de familles dont les parents et les grands-parents ont immigré récemment au Canada de l'Europe centrale. Je suis fier de dire que j'ai été en étroites relations avec plusieurs d'entre eux pendant nombre d'années. J'ai été heureux d'entendre l'honorable représentant de Vegreville (M. Hlynka), il y a quelques années parler de la population ukrainienne de sa circonscription. Je connais ces gens également. Ces derniers, descendants d'immigrants de l'Europe centrale, ont encore sous plusieurs rapports l'attitude du paysan. Ils ont appris sur les genoux de leur mère qu'ils sont de véritables fils du sol et que c'est là qu'ils

doivent accomplir leur devoir, et si jamais on leur demande de défendre la patrie, le gouvernement les appellera alors sous les drapeaux. Cette obligation incombe au gouvernement et non pas à l'individu. De fait, la plupart de ces hommes pourraient difficilement établir une distinction entre l'expression "volontaire" et l'expression "mercenaire". Il y a d'autres mobilisés qui sont d'origine anglaise et d'origine française, et au sujet des soldats canadiens-français je puis dire que mes relations avec eux datent aussi d'assez loin et ont été étroites. Au cours de la bataille de Passchendaele, en 1917, j'ai eu l'insigne honneur de commander un régiment du Québec qui se composait de 50 p. 100 de soldats canadiens-français et d'autant de soldats canadiens-anglais. A la fin de cet engagement je fus décoré et, lorsque je porte ce ruban sur mon uniforme, je le fais sachant parfaitement bien que cette décoration a été méritée tout autant par le courage, la détermination et le zèle dont ces soldats canadiens-français ont fait preuve que pour toute action accomplie par moi-même.

A une date plus récente, en 1943, j'ai eu l'occasion de voir le régiment de Hull, qui venait de cette région, se tenir pendant des heures dans les eaux de la mer Behring, et décharger du matériel des navires sur l'île de Kiska. En novembre 1943, j'ai passé le jour de l'armistice dans les tentes du régiment de Hull. Une tourmente de neige, venue de l'océan glacial, rageait au dehors, et les instruments indiquèrent que le vent avait atteint la vitesse de quatre-vingt-dix milles à l'heure. On pouvait à peine se tenir debout dans ce vent. Le brouillard de neige fondue soufflait horizontalement vers la terre, et je dirai en passant,—et personne parmi ceux qui étaient sur l'île n'osera me contredire,—que ces soldats canadiens-français du régiment de Hull furent l'âme et la vie de cette garnison, qu'il s'agisse de Canadiens ou de soldats américains.

Ainsi donc, lorsque, l'an dernier, on demanda à ces soldats canadiens d'origine française, qui avaient été appelés sous les armes en vertu de la loi sur la mobilisation des ressources nationales, de s'enrôler volontairement, beaucoup d'entre eux se trouvèrent pris entre deux sentiments de loyauté: un sentiment de loyauté que l'on pourrait appeler une loyauté envers leurs parents, une loyauté envers leurs foyers et leurs familles, et un autre sentiment de loyauté à une cause qu'ils comprenaient à peine. Ils considéraient aussi que, lorsque viendrait le moment de déterminer s'il leur appartenait à eux, ou bien au Gouvernement, de décider s'ils devaient revenir sur la promesse que, lors de leur premier appel, ils avaient faite à leurs parents de ne pas s'enrôler volontairement pour ser-